

cela. Je pense que j'ai déjà exposé ici à la Chambre que c'est un Canadien qui a inventé le système que nous connaissons aujourd'hui, le système du téléphone, et Graham Bell n'a pas fait le singe. Il ne s'est pas dit: Les Chinois n'ont pas fait cela, les Russes ne l'ont pas fait, les Américains ne l'ont pas fait. Il a fait des recherches. Il a découvert qu'il était possible avec deux fils . . . , même que cela a commencé par un fil et le sol. On appelait cela le système de téléphone *ground*, parce qu'on communiquait avec un fil seulement, et un autre fil touchait le sol. Cela s'est amélioré avec les années, et aujourd'hui son invention est utilisée dans le monde entier. On est heureux de cela.

Je voudrais que, dans d'autres domaines, même dans le domaine financier, dans le domaine de la «piastre», on fasse la même chose. Au cours de la prochaine année, et c'est une suggestion que je fais bien honnêtement, alors que nous aurons à réviser la loi sur les banques, des comités devraient siéger d'une façon intensive pour scruter toutes ces opérations, pour voir s'il ne serait pas possible d'améliorer le système bancaire. Je suis convaincu que les banquiers eux-mêmes seraient d'accord avec le Parlement si on amendait l'article 72 de la loi pour enlever cette puissance, qui est en dessus de la puissance du Parlement, de créer, d'établir un système monétaire parallèle à celui de l'État, à celui du peuple canadien, qui relève du Parlement, qui doit être de la responsabilité du ministre des Finances (M. Macdonald). Monsieur l'Orateur, du train où vont les choses nous avons dans notre pays un superpouvoir.

● (1710)

Celui-là, c'est le pouvoir des banques au-dessus du Parlement, au-dessus du pouvoir judiciaire, où on vit sous quatre pouvoirs: le pouvoir de l'argent, le pouvoir du Parlement, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, et je suis tenté de dire qu'on en vit un cinquième, le pouvoir de la presse, de l'information, qui donne à la population l'information qu'il veut, et ce pouvoir est entre les mains de la dictature économique.

Relevons un peu la couverture et cherchons qui sont les véritables propriétaires des grands journaux, des postes de radio, de télévision privée. Cherchons, on va retrouver tous les personnages que l'on trouve dans le système bancaire, parce qu'ils ont la puissance monétaire, la puissance financière, ils sont en mesure de pouvoir établir en plus une puissance d'information qui est à leur service. Malgré la bonne volonté des journalistes qui cherchent bien objectivement à donner de l'information à la population, les propriétaires de ces grands media d'information ont à leur service des personnages qui font la censure des nouvelles qui leur sont communiquées, et on laisse passer les nouvelles qui peuvent servir la dictature économique, la dictature financière, et le peuple se désintéresse de la chose publique, parce qu'il ne voit rien là-dedans qui soit de nature à pouvoir les informer d'une façon bien attentive et vraie.

Monsieur le président, avant-hier, nous avions le bonheur d'avoir au Parlement canadien la visite d'étudiants, des garçons et des filles de 16, 17, 18 ans, qui nous venaient de toutes les provinces du Canada. Quelqu'un de responsable, que je remercie, avait organisé une rencontre à la salle 200 avec ces étudiants et un représentant de chacun des partis politiques qui œuvrent à la Chambre. Nous sommes allés les rencontrer, et il nous ont posé la question suivante: Est-ce que le Parlement

Banque Continentale du Canada

contrôle l'administration au Canada? Ces jeunes veulent savoir cela et sans aucune considération partisane.

Les quatre députés ont reconnu que malheureusement le Parlement canadien ne contrôle pas efficacement l'administration dans notre pays, parce que les lois qui nous sont présentées, en général, ne sont pas de l'initiative des parlementaires. Elles sont de l'initiative du Cabinet qui, lui, reçoit des demandes de lois qui lui sont conseillées par des conseillers mis à leur service et qui sont présentées au Parlement. Le Parlement doit soit les accepter, soit les refuser. Mais comme on décide en vertu de la majorité, généralement les lois sont acceptées par la majorité, mais par la suite est-ce que le conseil exécutif a tout ce qui est nécessaire pour exécuter la volonté du Parlement, rendre compte au Parlement, et le rendre responsable. Moi je dis que non. Alors nous avons été d'accord là-dessus, parce que cela est impossible. Plaçons n'importe quel ministre, avec la meilleure volonté du monde, à la tête d'un ministère comme celui des Transports, par exemple, où il doit gérer et administrer le domaine des communications, le domaine des transports aériens et par eau, comment est-il possible qu'un seul homme soit capable de surveiller efficacement l'administration dans un territoire, aussi vaste? C'est impossible. C'est pour cela que nous disons que le Parlement ne contrôle pas son administration. On a donné des réponses qui ont semblé pertinentes. Justement, mon collègue, l'honorable député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), pourra certainement corroborer ce que je viens de dire, et les jeunes ont posé des questions très intelligentes. Ils veulent savoir ce qu'est le Parlement, ce que font les députés et les ministres. J'ai été heureux de consacrer deux heures pour causer avec ces jeunes. Je suis sûr d'une chose, savoir qu'ils sont repartis de la capitale avec la conviction d'avoir appris au moins quelque chose durant leur court séjour. J'invite donc tous mes collègues de la Chambre des communes à communiquer à nos jeunes de l'information. Qu'on ne leur cache pas la vérité, même quand il s'agit du signe de piastre. Qu'ils sachent d'où la piastre vient, qui en est le créateur, à quelle place cela vient au monde, à quelle place cela meurt et pourquoi cela existe.

Or, monsieur l'Orateur, devant toutes ces considérations, je ne voudrais évidemment pas non plus donner l'impression au Parlement que le fait de m'opposer d'une façon systématique à l'adoption de ce projet de loi va régler le problème au Canada. Absolument pas! Je ne suis pas naïf à ce point-là, mais je voudrais établir bien clairement que je ne crois pas, même s'il y avait 20 banques, que cela changerait grand-chose au système. Elles se partageraient tout simplement le gâteau, avec les profits séparés en 20 au lieu de . . .

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

● (1720)

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques commentaires à faire au sujet de ce bill. Je serai bref. Je me rappelle de ce qui a été dit jeudi dernier quand nous avons étudié un bill d'initiative parlementaire concernant la société de téléphone Bell. On a déploré par un rappel au Règlement à ce moment-là qu'il n'y ait aucun moyen d'appliquer l'article 75 A ou 75 B durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Autrement dit, la clôture, pour la